



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 4825e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le lundi 15 septembre 2003, à 16 h 15**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 15 septembre 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu sa 4825e séance à huis clos avec les pays susceptibles de fournir des contingents et des forces de police civile à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies envisagée au Libéria.

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays en question ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays susceptibles de fournir des contingents et des forces de police civile. »

